

Décembre 2020 - n° 17



Pour vivre aussi normalement que possible dans les semaines à venir, il faudra continuer à respecter strictement les gestes barrières, limiter les contacts extérieurs et s'en tenir à ce qui est nécessaire, y compris dans notre vie privée. **Nous devons organiser nos fêtes de fin d'année familiales et amicales dans cet esprit de responsabilité.** Les perspectives ne sont pour le moment pas réjouissantes mais nous n'avons pas d'autres choix que de se protéger pour aussi protéger les autres. L'appel à la responsabilité de chacun est important car l'Etat ne peut pas et surtout ne doit pas contrôler durablement notre vie personnelle ou professionnelle. Cette période de crise comporte des risques majeurs pour nos libertés individuelles et collectives. **Nous ne devons pas perdre de vue le caractère exceptionnel de l'Etat d'urgence qui doit cesser dès que possible.**

La relation de défiance entre la population et la police ne peut s'installer durablement et il est essentiel de se sentir en sécurité pour se sentir en confiance ! Viser le rapport de force permanent, c'est à coup sûr favoriser la violence.

« La liberté politique, dans un citoyen, est cette tranquillité d'esprit qui provient de l'opinion que chacun a de sa sûreté, pour qu'on ait cette liberté, il faut que le gouvernement soit tel qu'un citoyen ne puisse pas craindre un autre citoyen » Montesquieu, De l'Esprit des lois.

Depuis le nouveau confinement de fin d'année, l'équipe municipale et les services de la ville ont fait en sorte de sécuriser le fonctionnement des services périscolaires et globalement de mettre en œuvre les mesures issues de l'état d'urgence sanitaire. Cela nous a conduit à regret à fermer les établissements recevant du public et les équipements sportifs et culturels (l'école de musique et dans un premier temps la médiathèque). Ce n'était pas de gaieté de cœur qu'il a fallu annuler l'ensemble des manifestations de novembre et décembre.

L'organisation d'un marché de Noël nous a paru difficile à maintenir car le protocole sanitaire imposé était incompatible avec une mise en place des stands dans la Salle Brassens. Même si nous aurions pu installer des stands extérieurs, le nombre de chalets et de participants aurait été réduit : l'esprit convivial de cette fête aurait été alors compromis. **Pour autant, nous ferons en sorte que les marchés hebdomadaires du mercredi après-midi soient animés pendant la période des fêtes pour le plaisir des enfants, des parents et des grands-parents.**

Cette persistance des restrictions est une épreuve pour notre moral individuel et collectif mais nous aurons des jours meilleurs, **nous reprendrons progressivement notre vie lezennaise et nous y consacrerons ensemble notre énergie et les moyens nécessaires** pour retrouver nos manifestations et événements habituels.

De manière générale, notre rôle est de faciliter et accompagner les initiatives pour gérer au mieux cette crise dans différents domaines d'intervention. **La fourniture de masques a été un geste fort y compris pour les enfants.** Nous avons accompagné la période tendue de tests PCR en organisant un drive test COVID pour augmenter la capacité de rendez-vous et ainsi soulager un laboratoire voisin. Nous maintenons le don du sang dans les meilleures conditions. Nous soutenons également les actions caritatives habituelles pour venir en aide à celles et ceux qui en ont besoin.

L'action municipale bien que contrainte par le semi-confinement se poursuit. **Vous avez observé la démolition des maisons de la rue Faidherbe (l'ancienne boucherie), signe important d'un renouvellement urbain (logements, espaces publics et végétalisation)** qui pourra ainsi s'équilibrer sur plusieurs sites répartis dans la ville. Pour l'instant, nous réalisons des aménagements transitoires afin d'avoir une démarche de projet respectueuse de nos engagements avec la volonté persistante de renouveler certains services pour les lezennais (santé, commerce) en les rendant plus accessibles et attractifs. Cela prend du temps mais c'est le prix à payer pour rénover un centre ville dans les meilleures conditions. Nous reviendrons vers vous dès que nous pourrons pour vous indiquer les modalités pour de futures réunions de concertation et de projet.

Pour l'heure, je vous souhaite de passer de bonnes fêtes de fin d'année !



Didier DUFOUR
Maire de Lezennes

Le fonctionnement des services municipaux reste inchangé jusqu'à l'issue du confinement : le guichet de la Mairie reste ouvert au public aux horaires habituels, pour assurer les services publics essentiels (action sociale, état-civil et urbanisme). Pour toute autre demande, merci de prendre rendez-vous en téléphonant au 03.20.91.59.01.



LES SERVICES MUNICIPAUX

- Réouverture de la médiathèque en libre service avec une reprise des horaires habituels et des consignes sanitaires qui étaient en vigueur avant la fermeture.



- Mardi 11h-13h / 15h-18h
- Mercredi : 10h-12h / 14h-19h
- Vendredi : 15h-19h
- Samedi : 10h-12h / 14h-18h

Rappel des consignes :



- Port du masque obligatoire dès l'âge de 6 ans



- Lavage des mains obligatoire à l'entrée et à la sortie de la médiathèque



- Accès limité à 5 personnes à la fois dans la médiathèque



- Pas de consultation sur place, uniquement prêt et retour des documents.

- L'école de musique pourra ouvrir de nouveau en présentiel à partir du 15 décembre, sous réserve de disposition sanitaire.

Permanences :

- Emploi-formation : pas de permanence.

- Adil : pas de permanence. <https://www.adilnfdc.fr/nos-permanences>

- Action (Mutuelle Solidaire) : le vendredi 11 décembre sur rendez-vous en téléphonant en mairie.

- AIAVM (Aide aux Victimes) : les 1^{er} et 3^{ème} jeudis de 14h à 17h. Sur rendez-vous au 03.20.49.50.79.

- Député : pour rappel, le 1^{er} mardi du mois de 15h30 à 17h30. Sur rendez-vous au 06.48.44.25.91.

- Conciliateur de justice : Les vendredis 4 et 11 décembre sur rendez-vous en téléphonant en mairie.

- Info énergie : pas de permanence.

- Urbanisme : les samedis 12 et 19 décembre de 9h à 12h30.

- Organisation des PACS : sur rendez-vous en téléphonant en mairie.

- Déchets verts : une benne sera mise à disposition les samedis 5 et 19 décembre de 10h à 12h, au Centre Technique Municipal. Une personne à la fois, port du masque obligatoire.

- Collecte des déchets ménagers spéciaux : samedi 19 décembre de 14h à 15h, parking de la Salle Brassens.



INFORMATIONS PRATIQUES DE LA VILLE

- L'hommage aux combattants d'Afrique du Nord morts pour la France aura lieu le samedi 5 décembre à 11h30, sans public.

- Le Père Noël distribuera un présent dans les écoles le jeudi 17 décembre.

- Portes ouvertes du Secours Populaire le jeudi 17 décembre, de 14h30 à 18h, Ancienne Mairie.

- Campagne hivernale des Restaurants du cœur : reprise depuis le 26 novembre, le mardi après midi et le vendredi matin, Ancienne Mairie.

- Le colis des aînés sera distribué à domicile le samedi 19 décembre à partir de 9h. Si vous êtes absent-e ce jour-là, vous pouvez déposer en Mairie, avant le mardi 15 décembre, une procuration en indiquant la personne à qui le colis sera distribué. Si vous préférez venir chercher le colis salle Brassens le samedi 19 décembre entre 9h30 et 11h, signalez-le en Mairie avant le mardi 15 décembre.

- Le Noël des enfants de l'OMSC aura lieu le samedi 19 décembre.



DÉMARCHAGE À DOMICILE

La pratique du démarchage commercial est autorisée **sous réserve** que toute société ou entreprise individuelle ou artisanale souhaitant démarcher au domicile des particuliers se soit identifiée **au préalable en mairie**. Les collectes ou les quêtes effectuées au domicile ou sur la voie publique sont **interdites par arrêté préfectoral** sauf autorisations particulières prévues par le calendrier annuel des appels à la générosité publique.

La vente de calendriers au domicile des particuliers par certains organismes (sapeurs-pompiers, facteurs, service de ramassage des déchets...) n'est pas assimilée à une quête. Tout démarchage non déclaré fera l'objet d'une interruption d'activité sur la commune dans l'attente d'une régularisation et les prospecteurs s'exposent à une contravention.

Le fait d'avoir déclaré une prospection n'autorise en aucun cas le mandataire à se déclarer accrédité par la commune pour démarcher les particuliers. Les personnes qui s'estiment victimes de pratiques commerciales déloyales ou agressives ou encore d'usurpation manifeste d'identité ou de fonction de la part de démarcheurs à domicile sont invitées à **prendre contact avec la police municipale ou la police nationale pour un éventuel dépôt de plainte**.



Pour ce mois de décembre confiné, nous vous invitons à embellir votre façade ou jardin en installant des décorations et des illuminations pour apporter un peu de gaieté et ainsi embellir Lezennes pour les fêtes de fin d'année !

